

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 Novembre 2020**

**Date de convocation : 20 Novembre 2020**

**Lieu et heure de la réunion** : la réunion s'est tenue à la salle du RDC de la mairie de MARSON à 20h30

**Présents** : Noel VOISIN DIT LACROIX, Danièle MICHEL, Annie WILK, Gérard HERMANT, Karine MUSART, Jean-Philippe LEVEQUE, Frédéric BOITEUX, Reine LE LUEL, Katia DAUTELLE

**Absents excusés** : Jérôme MALLET qui a donné pouvoir à Gérard HERMANT, Anne-Françoise VALLERY

**Désignation du secrétaire de séance** : Annie WILK

**1 - Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27 Octobre 2020**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, valide le compte rendu

**2 - Etude des solutions possibles suite à la cessation d'activités de « Aux délices de nos campagnes »**

« Aux délices de nos campagnes » cesse son activité pour des raisons économiques. Les Maires de la Vallée de la Moivre ont lancé une réflexion sur les possibilités de palier à l'arrêt de ce service. Poix et Somme-Vesle se joignent à eux.

Le Maire sollicite le Conseil Municipal afin de voir si une solution viable et peu onéreuse peut être mise en place.

- Distributeur automatique de pains : les Communes qui ont mis en place une telle solution, ont investi environ 15 000 € pour l'achat d'un distributeur.

La location d'un tel produit est possible pour environ 400 € par mois.

Cette solution, très onéreuse pour la Commune, n'est envisageable que sur certains Villages de la Vallée et encore faut-il trouver un boulanger qui acceptera de charger quotidiennement le distributeur.

- Dépôt de pains : Où ? Tenu par qui ? Sous quelle forme ?

Ce type de service, qui souvent fait appel au bénévolat, peut se mettre en place en remplacement temporaire mais ne peut être pérenne.

- Achat d'un véhicule adapté, embauche d'un salarié par la Commune et réalisation des tournées :

Ce type d'activité n'est possible que si l'on crée une régie sur la Commune, avec son budget propre qui doit être équilibré. Si cela s'étend aux autres Communes, la création d'un syndicat est obligatoire. Une telle organisation est coûteuse, lourde et s'éloigne quelque peu des missions d'une Commune.

- Adhérer à la start up « baguettes box »

Le principe, pour chaque habitant utilisateur du service, repose sur le versement d'une cotisation mensuellement de 6,90 € et l'approvisionnement d'une cagnotte servant au paiement de ses achats puis sur la commande via internet ou le téléphone, de son pain et de ses viennoiseries.

La commande se fait la veille pour le lendemain mais peut aussi se faire aussi pour plusieurs jours

La livraison se fera à domicile, dans une box fournie par la start up, avant 7h00 du matin.

Il n'y a pas d'engagement sur la durée pour les utilisateurs.

La start up s'approvisionne chez un **boulangier** qui est souvent **local**

Seule contrainte pour la mise en place de ce service :

Pour démarrer un tel service, la start up a besoin de visibilité, c'est-à-dire d'avoir au démarrage au moins 120 clients sur la Vallée.

Si le service est retenu, un point économique est fait au bout de 6 mois de fonctionnement. S'il est positif, le service se pérennise. Dans le cas contraire, il peut s'arrêter.

La contrainte réelle pour les habitants désirant utiliser ce service : accéder au service par Internet. Mais les Mairies peuvent aider celles et ceux qui auraient des difficultés.

Cette solution engage peu et est surtout transparente financièrement pour les Communes et s'applique à toutes les Communes.

Chaque Commune « enquête » sur les souhaits de ses habitants. Une réunion de l'ensemble des Maires se tiendra le 4 décembre et décidera de la suite à donner.

Les Communes restent ouvertes à toutes solutions : avis aux futurs commerçants.

Le Maire demande à chaque conseiller municipal de se faire l'ambassadeur de cette réflexion auprès des habitants.

### **3 - Mise en place des décorations de fin d'année**

Même décoration que l'an passé : sapins décorés aux entrées du Village et devant la Mairie  
Etendre l'illumination sur 2 tilleuls à côté de la Mairie.

Voir à trouver des cordons lumineux en LED pour réparer la crèche qui était installée sur le mur du cimetière

### **4 - Renouvellement du poste de secrétaire**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat de la secrétaire arrive à échéance et propose au Conseil Municipal son renouvellement, compte tenu de l'entière satisfaction donnée par l'occupante actuelle du poste.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et pouvoir, approuve cette proposition et charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et utiles à ce renouvellement.

### **5 - Avancement des travaux en cours**

- **Parc du Montier** : l'attribution de la DETR est de 40%. De ce fait, le Maire a chargé ADP de consulter les entreprises afin d'obtenir plusieurs devis
- **Rue des vignes** : le Maire a contacté le SIEM pour obtenir un devis d'effacement de réseaux dans cette rue. Cela résoudra le litige avec Orange.

- **Eclairage Public** : passage en LED de la tranche « rue de St Jean » : sera terminée début décembre
- **SDF** : la pompe à chaleur est dépannée et refonctionne normalement
- **La carte communale** : elle est en cours d'étude côté CDPNAF. L'enquête publique, si tout se déroule bien, devrait avoir lieu au premier trimestre 2021.

## 6 - Informations et questions diverses

Colis aux Anciens : choix du fournisseur « Les Ducs de Gascogne ». Coût : 688,65 € TTC

Samedi 21 novembre quelques bénévoles ont planté des jeunes chênes sur l'ancienne décharge en remplacement des arbres morts. Merci à eux.

L'ouvrier communal remplacera l'arbre mort au terrain de loisirs, le long du chemin de Vésigneul

*Cérémonie des Vœux : difficile de planifier une telle manifestation. Pour le moment ce n'est pas possible. Ce point sera revu suivant les directives du Préfet  
Cela n'empêche pas le Conseil Municipal et son Maire de vous souhaiter de bonnes fêtes de fin d'année, toujours dans le respect des gestes barrière.*

**Prochain Conseil le mardi 19 Janvier 2021 à 20h30 dans la salle du rez-de chaussée de la Mairie**

